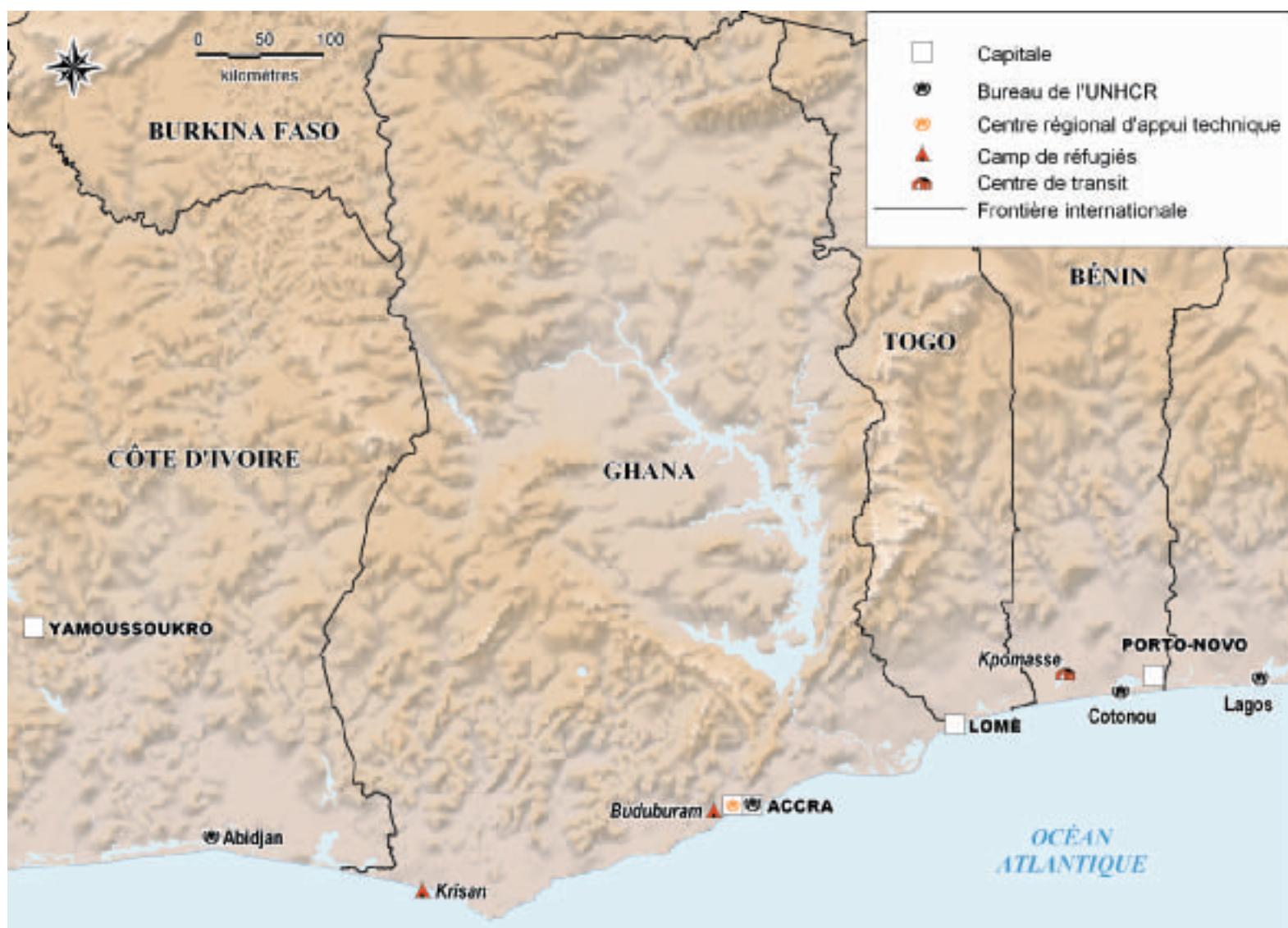


# Ghana



## Objectifs principaux

- Aider le Gouvernement de la République du Ghana (Ghana) à maintenir un régime de protection internationale favorable.
- Collaborer avec le Gouvernement et forger des partenariats efficaces avec d'autres acteurs en vue de protéger et d'assister les réfugiés au Ghana.
- Faciliter le rapatriement des réfugiés libériens ; d'une manière générale, chercher à remédier durablement au sort des réfugiés par un recours coordonné aux solutions du rapatriement librement consenti, de l'intégration sur place et de la réinstallation.
- Élaborer et mener des initiatives de défense de la cause et assimilées afin de sauvegarder des droits des réfugiés et des autres personnes relevant du mandat de l'UNHCR.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Libéria (réfugiés)	40 315	17 121
Togo (demandeurs d'asile)	3 050	2 042
Togo (réfugiés)	2 339	4 209
Autres demandeurs d'asile	2 050	2 237
Autres réfugiés	390	1 567
<b>Total</b>	<b>48 144</b>	<b>27 176</b>

**Total des besoins : 8 080 179 dollars E.-U.**

## Contexte

### Faits nouveaux

Au cours des deux dernières années, le conflit armé au Libéria et dans les zones occidentales de la Côte d'Ivoire a incité de nombreux Libériens à se réfugier au Ghana. La population réfugiée est passée de 3 000 personnes (originaires principalement de Sierra Leone et du Togo) à 48 000 personnes, à l'heure de la mise sous presse. Ces nouveaux afflux exercent une pression colossale sur les infrastructures et les ressources limitées mises à la disposition des réfugiés, en particulier dans la zone d'installation de Buduburam, située à environ 30 km de la capitale, Accra. Le Ghana a non seulement adopté une politique d'asile généreuse à l'égard de ces réfugiés, mais continue également à jouer un rôle de premier plan dans les initiatives régionales et internationales visant à favoriser le règlement politique des crises qui troublent la Côte d'Ivoire et le Libéria et menacent dans le même temps la stabilité de la sous-région.

Le Ghana a concrétisé un certain nombre d'objectifs définis dans les Consultations globales et dans l'Agenda pour la protection, en ratifiant toutes les conventions applicables en matière de réfugiés, en promulguant une loi nationale sur les réfugiés et en créant une instance de détermination pour l'examen des demandes d'asile. Le régime de protection des réfugiés a été sensiblement renforcé par de nouvelles procédures de détermination du statut et d'autres activités de protection, qui sont le fait tant de l'UNHCR que du Comité ghanéen pour les réfugiés (CGR, récemment rétabli). L'UNHCR a collaboré avec le CGR pour lancer des procédures organisées d'examen de l'éligibilité et a mené une série d'activités de formation à l'intention de responsables gouvernementaux. Néanmoins, l'appui de l'UNHCR demeure indispensable dans ce domaine, notamment pour la réalisation complète de l'objectif essentiel, qui est d'instituer des procédures d'asile parfaitement efficaces.

### Contraintes

Au milieu de l'année 2002, les services élémentaires dispensés dans la zone d'installation de réfugiés de Buduburam, située dans la région centrale du pays et accueillant quelque 42 466 Libériens, présentaient

un niveau bien inférieur aux normes internationales communément admises, en raison de l'accroissement considérable de la population. La situation est encore compliquée par le caractère atypique de la population. Celle-ci se compose en effet de réfugiés ayant subi de multiples déplacements, avec le potentiel de traumatismes graves que cela implique, et qui ont donc des besoins particuliers et très diversifiés. Ces difficultés sont encore aggravées par les problèmes relatifs aux infrastructures, résultant principalement de l'absence de services essentiels au cours des dernières années, période pendant laquelle l'UNHCR n'avait pas de programme d'assistance au Ghana.

### Stratégie

La stratégie de l'UNHCR pour 2005 est formulée dans un document intitulé « Orientations stratégiques pour le programme 2004-2005 en faveur des réfugiés au Ghana », élaboré de concert avec le Gouvernement, les partenaires d'exécution, les donateurs et les réfugiés. Cette stratégie intègre pleinement les politiques prioritaires de l'Organisation et se fonde sur les Objectifs stratégiques de l'UNHCR pour l'année 2005, l'Agenda pour la protection, les orientations stratégiques pour les opérations de l'UNHCR en Afrique et les objectifs de développement du Millénaire (ONU). Dans le cadre d'une approche globale des interventions de protection et de la recherche de solutions durables au sort des réfugiés, les possibilités de rapatriement librement consenti vers le Libéria, mais aussi de réinstallation et d'intégration sur place seront examinées. Dans le même temps, des dispositifs d'intervention spéciaux et de préparation aux situations d'urgence restent nécessaires dans un certain nombre d'autres domaines, en raison de la précarité des conditions de sécurité et de l'instabilité politique qui caractérisent la sous-région. Un accent particulier est mis sur l'amélioration des normes de protection et d'assistance ; les activités visant à pérenniser les initiatives d'autosuffisance, intégrant les communautés d'accueil ; le renforcement de l'autonomie des communautés réfugiées ; et l'égalité entre les hommes et les femmes. Une réduction importante, organisée et progressive des activités du programme, dont les modalités seront définies en concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires, est prévue pour 2006-2007.



Jeune réfugié togolais. UNHCR / L. Taylor

## Protection et solutions

L'UNHCR continue de privilégier la consolidation du régime de protection dans le pays, en encourageant une application plus efficace de la loi sur l'asile et en poursuivant les objectifs définis dans l'Agenda pour la protection. Les objectifs clés pour 2005 comprennent le renforcement des procédures d'asile ; l'application renforcée et continue des procédures de recensement des réfugiés et demandeurs d'asile et de délivrance de documents d'identité ; l'amélioration de la sécurité physique des réfugiés ; le renforcement de l'autonomie des réfugiés, afin qu'ils puissent subvenir eux-mêmes à leurs besoins en termes de protection ; la réponse aux besoins spécifiques des femmes et des enfants en matière de protection.

L'UNHCR a donné aux réfugiés les moyens d'assurer eux-mêmes leur protection physique en instaurant des Équipes de surveillance des quartiers, en

étroite coopération avec les services de police. L'Organisation a accordé une attention prioritaire aux problèmes relatifs à la violence sexuelle et liée à l'appartenance sexuelle (sexiste), afin de répondre aux besoins de protection spécifiques des femmes et des enfants réfugiés. Une ONG locale spécialisée a été engagée pour offrir une assistance et un accompagnement psychosocial aux personnes ayant été victimes de tels actes. Sa mission consiste également à organiser des campagnes de sensibilisation destinées à briser le cercle de la violence à l'encontre des femmes et des enfants réfugiés. Une assistance juridique, médicale, matérielle et psychosociale est prodiguée aux victimes d'agressions et à leurs familles.

Du fait des perspectives de retour à la paix au Libéria, l'UNHCR estime que jusqu'à 20 000 réfugiés pourraient choisir de quitter la République du Ghana pour regagner leur pays en 2005. Parmi ces réfugiés, beaucoup ont subi par le passé de multiples déplacements, et il sera sans doute nécessaire de prodiguer une assistance aux réfugiés libériens du site Buduburam tout au long de l'année 2005, de façon à répondre aux normes minimales d'assistance dans les secteurs essentiels de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de la sécurité.

Dans l'ensemble, l'approche globale adoptée pour offrir une protection aux réfugiés et remédier durablement à leur sort comportera des solutions sous forme de réinstallation ou d'intégration sur place.

Au début de l'année 2004, la population réfugiée vivant en zone urbaine comptait plus de 4 000 personnes, comprenant des individus et des familles originaires de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone, du Soudan et du Togo. Ces réfugiés présentent des besoins divers en termes de protection, en fonction de leur affiliation politique, des persécutions qu'ils disent avoir subies et de leur milieu familial ou autre. Ce groupe comprend des anciens résidents des camps de réfugiés venus s'installer à Accra en attendant leur rapatriement librement consenti ou leur réinstallation, des personnes vulnérables présentant des besoins médicaux spécifiques, ainsi que des réfugiés ayant atteint un certain niveau d'autosuffisance dans les villes, mais pour lesquels des interventions en matière de protection demeurent indispensables. Certains sont hébergés et assistés au centre de transit d'Accra.

## Assistance

Si de nombreuses familles réfugiées ont atteint un niveau d'autosuffisance acceptable, beaucoup d'autres n'ont pas réussi à reconstruire leur vie. En conséquence, la stratégie a été orientée vers l'appui communautaire, préférable à la reprise des activités de soins et d'entretien. Dans le même temps, la multiplicité des besoins spécifiques de la population requiert de plus en plus souvent des interventions ciblées de protection et d'assistance. Par ailleurs, l'UNHCR met l'accent sur l'amélioration des normes de protection et d'assistance dans leur ensemble et s'efforce de favoriser la pérennisation des initiatives, l'autosuffisance, le renforcement de l'autonomie des communautés réfugiées (dans le cadre d'une approche intégrant les communautés d'accueil) et l'égalité des sexes. Une opération globale de recensement et de délivrance de documents d'identité a permis de déterminer le nombre de réfugiés résidant dans le pays et de recueillir des informations détaillées sur leurs besoins spécifiques. Ces informations ont été mises à profit pour renforcer la planification et la mise en œuvre du programme de protection et d'assistance.

Depuis la reprise de l'assistance fondée sur la communauté dans la zone d'installation de réfugiés de Buduburam en 2002, l'UNHCR a déployé des efforts considérables pour améliorer la qualité de l'aide, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la sécurité. La majeure partie des aménagements d'infrastructures nécessaires devraient être achevés en 2004, mais certains projets se prolongeront en 2005. Au vu des importants mouvements de rapatriement librement consenti prévus pour 2005 et 2006, l'Organisation redoublera d'efforts pour préparer les réfugiés au retour et leur donner les moyens de réussir leur vie dans leur pays d'origine, notamment par des activités de renforcement de l'autonomie et de formation professionnelle s'adressant plus particulièrement aux femmes et aux jeunes. Une attention particulière sera accordée à la qualité de l'enseignement primaire pour les enfants. Un programme de formation professionnelle, lancé en 2004, sera élargi pour perfectionner les compétences des réfugiés en vue de leur rapatriement au Libéria, de leur réinstallation dans un pays tiers ou de la poursuite de leur intégration dans la société ghanéenne. Les réfugiés bénéficieront de formations portant sur l'informatique, la maçonnerie, la charpenterie/menuiserie et les travaux de terrassement ; ces formations seront particulièrement utiles aux personnes qui choisiront de

regagner le Libéria, où des activités de reconstruction massives sont prévues. Les victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste bénéficieront de services de protection et les activités de prévention dans ce domaine seront poursuivies.

La zone d'installation de Krisan, située dans la région occidentale du pays, à quelque 300 km d'Accra, accueille plus de 2 000 réfugiés d'origines diverses (notamment des Libériens, des Rwandais, des Soudanais, des Sierra-Léonais et des Togolais). Le site est relativement isolé, et les conditions ne sont pas vraiment propices aux activités d'autosuffisance, notamment à l'agriculture. Des efforts seront poursuivis pour identifier des solutions durables : le rapatriement librement consenti pour ceux qui choisiront de regagner leur pays et la réinstallation dans certains cas. Parallèlement, au vu des conditions de vie difficiles, il est prévu de distribuer des rations alimentaires mensuelles, tout en dispensant une assistance fondée sur la communauté, notamment dans les secteurs de la santé, de l'assainissement et de l'éducation. Un programme de formation professionnelle sera mis en place pour accroître les compétences des réfugiés et les engager sur la voie de l'autosuffisance. La population réfugiée bénéficiera d'activités d'appui et d'autonomisation destinées à répondre à divers besoins de protection. Une attention particulière sera accordée aux catégories prioritaires de bénéficiaires, notamment aux victimes de violences, aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes séropositives ou malades du SIDA ainsi qu'aux handicapés.

En 2005, l'UNHCR continuera à prodiguer une aide aux réfugiés qui vivent en zone urbaine et qui ne sont pas en mesure de résider dans les zones d'installation. En 2004, le nombre de réfugiés urbains, notamment soudanais, a connu une croissance notable. Selon les prévisions, la population de bénéficiaires urbains devrait atteindre 6 000 personnes en 2005.

## Effet escompté

Le programme est destiné à faciliter la mise en place des solutions les plus adaptées pour remédier durablement au sort des réfugiés et à favoriser, dans la mesure du possible, leur autosuffisance. L'assistance offerte aux populations réfugiées est fondée sur une approche communautaire. On prévoit un regroupement massif des opérations dans les camps, en particulier en 2006 et 2007, grâce à des

solutions durables intégrées et à des efforts de constitution de capacités. L'Organisation s'appuie sur une double hypothèse : elle suppose que la situation au Libéria s'avérera propice au rapatriement librement consenti d'une grande partie de la population réfugiée, et que des avancées positives dans la sous-région préviendront tout afflux de population au Ghana. Cependant, pour atteindre ses objectifs, l'UNHCR devra adopter une approche progressive, et une augmentation temporaire de ses ressources sera nécessaire en 2005.

## Organisation et mise en œuvre

### Structure de gestion

La représentation de l'UNHCR en République du Ghana, installée à Accra, est responsable de tous les aspects du programme.

### Coordination

Des partenariats actifs sont maintenus avec plusieurs autres organisations des Nations Unies (PAM, UNICEF, PNUD, OCHA, ONUDI, FAO, FNUAP, ONUSIDA, OMS, VNU, CINU, FMI), avec l'OIM, avec la Banque Mondiale et avec des ONG ghanéennes et étrangères, ainsi qu'avec le Gouvernement du Ghana aux échelons national, régional et local. Par ailleurs, une collaboration est envisagée avec l'OIT et HABITAT.

En 2005, l'UNHCR centrera ses efforts de constitution de capacités sur le Comité ghanéen pour les réfugiés et sur les ONG locales, afin de les doter de moyens suffisants pour assurer une protection et différents services.

Les programmes de l'UNHCR sont planifiés et exécutés en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République du Ghana, par l'intermédiaire du Comité ghanéen pour les réfugiés et de divers ministères. L'UNHCR participe pleinement aux forums interinstitutions des Nations Unies, notamment au Groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence et aux forums relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNHCR et le PAM poursuivront l'exécution d'un

programme alimentaire commun s'adressant aux personnes les plus vulnérables dans la zone d'installation des réfugiés de Buduburam.

Ghana

Bureaux	
<b>Accra</b>	
Partenaires	
<b>Organismes gouvernementaux</b>	
Comité ghanéen pour les réfugiés, ministère de l'Intérieur	
<b>ONG</b>	
Assemblies of God Development and Relief Services	
Christian Council of Ghana	
Secrétariat catholique national	
Société ghanéenne de la Croix-Rouge	
Women's Initiative for Self-Empowerment	
<b>Autres</b>	
PAM	
VNU	

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 200 344
Abris / autres infrastructures	165 795
Activités génératrices de revenus	95 421
Appui opérationnel (aux partenaires)	344 178
Assainissement	156 750
Assistance juridique	838 326
Besoins domestiques	100 156
Eau	2 841
Education	437 177
Production vivrière	44 500
Santé	250 592
Services communautaires	265 045
Transport / logistique	1 342 894
Vivres	239 924
<b>Total des opérations</b>	<b>5 483 943</b>
Appui au programme	2 596 236
<b>Total</b>	<b>8 080 179</b>